



MAIRIE DE SAINTE-FOY-DE-PEYROLIÈRES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Haute-Garonne

Conseil Municipal 20 septembre 2022



Ordre du jour

FINANCES LOCALES

1. Participation aux frais de scolarité d'un enfant scolarisé en classe élémentaire ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire)
2. Approbation des travaux d'urbanisation de la RD 632
(tranche 1 et tranche 2) – Annule et remplace,
3. Ouverture d'une ligne de trésorerie,
4. ~~Signature d'un prêt relai avec cession de créance,~~

DOMAINE ET PATRIMOINE

5. Vente d'un terrain du lotissement du Clos du Trujol : Approbation de la vente et versement des honoraires au mandataire (LOT 2),
6. Vente d'un terrain au lieu-dit « Le Parayre » : Approbation de la vente et versement des honoraires au mandataire,



Ordre du jour (Suite)

COMMANDE PUBLIQUE

7. Construction du complexe scolaire élémentaire : Déclaration de sous-traitance – Lot 6 CVC – PLOMBERIE - SANITAIRES : Modification du montant sous-traité (THERMILEC pour GTC),
8. Construction du complexe scolaire élémentaire : Déclaration de sous-traitance – Lot 2 GROS-ŒUVRE – FONDATIONS (LORENZI peintures façades extérieures),
9. Construction du complexe scolaire élémentaire : Déclaration de sous-traitance – Lot 6 CVC – PLOMBERIE – SANITAIRES (PINHERO pour calorifuge chaufferie),



Ordre du jour (Suite)

FONCTION PUBLIQUE

10. Suppression d'un emploi à temps non complet (30 h) relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux et création d'un emploi à temps complet relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux,
11. Mise à jour du tableau des effectifs,

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

12. Forêts communales relevant du régime forestier :
Approbation de l'état d'assiette 2023,



Ordre du jour (Suite et fin)

POINTS COMPLEMENTAIRES

- Présentation du rapport d'activité 2021 de la Communauté de Communes Cœur de Garonne,
- Présentation du rapport d'activité ordures ménagères 2021 de la Communauté de Communes Cœur de Garonne,
- Présentation du rapport d'activité 2021 du Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne.
- Révision du PLU : Présentation des étapes à venir.



Compte-rendu des décisions prises depuis le 14 juin 2022

DECISION N° D. 2022-24 du 29 juin 2022 : Marché de maîtrise d'œuvre pour la transformation d'une école en maison de santé pluridisciplinaire (MSP)

- Un marché à procédure adapté est conclu avec la SARL ARCOSER ARchitecture COnccept SERvice, Architectes D.P.L.G, domiciliée 2 rue du Prat à COLOMIERS (31770), pour la **maîtrise d'œuvre de l'opération de transformation d'une école en Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP)**.
- Le marché est conclu pour un montant forfaitaire de 29 880, 00 € euros HT (**35 856,00 euros TTC**).



1. Participation aux frais de scolarité d'un enfant scolarisé en classe élémentaire ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire)

- Par courrier en date du 18 juillet 2022, la Mairie de Fontenilles nous informe que deux enfants de la commune ont été scolarisés au titre de l'année scolaire 2021-2022 en classe **ULIS Élémentaire (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire)** dans une école fontenilloise.
- Les élèves orientés en ULIS sont ceux qui, en plus des aménagements et adaptations pédagogiques et des mesures de compensation mis en œuvre par les équipes éducatives, nécessitent un **enseignement adapté** dans le cadre de regroupements et dont le handicap ne permet pas d'envisager une scolarisation individuelle continue dans une classe ordinaire.



1. Participation aux frais de scolarité d'un enfant scolarisé en classe élémentaire ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire)

Le dispositif ULIS n'étant pas présent sur la commune de Sainte-Foy-de-Peyrolières, la commune de Fontenilles demande une **participation de 1084,81€** par enfant conformément à la délibération qu'elle a adoptée le 5 juillet 2022.

Proposition:

ACCEPTER le principe de participation aux frais de scolarité des deux enfants scolarisés en classe ULIS dans une autre commune ;

AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de participation avec la commune de Fontenilles ;

INSCRIRE la dépense au budget communal.



5. Approbation des travaux d'urbanisation de la RD 632 (tranches 1 et 2)

- Rappel: délibération 53-2021 du 7 décembre 2021 portant inscription au programme "travaux" de l'opération **d'urbanisation de la RD 632**,
- Les **relevés topographiques** ont été réalisés par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne,
- La commune a mandaté le bureau d'études **ATELIER INFRA** pour la réalisation de l'avant-projet, des études de faisabilité et du chiffrage prévisionnel de cette opération.
- Le coût total du projet s'élèverait à **358 989 € HT** divisible en 2 tranches.



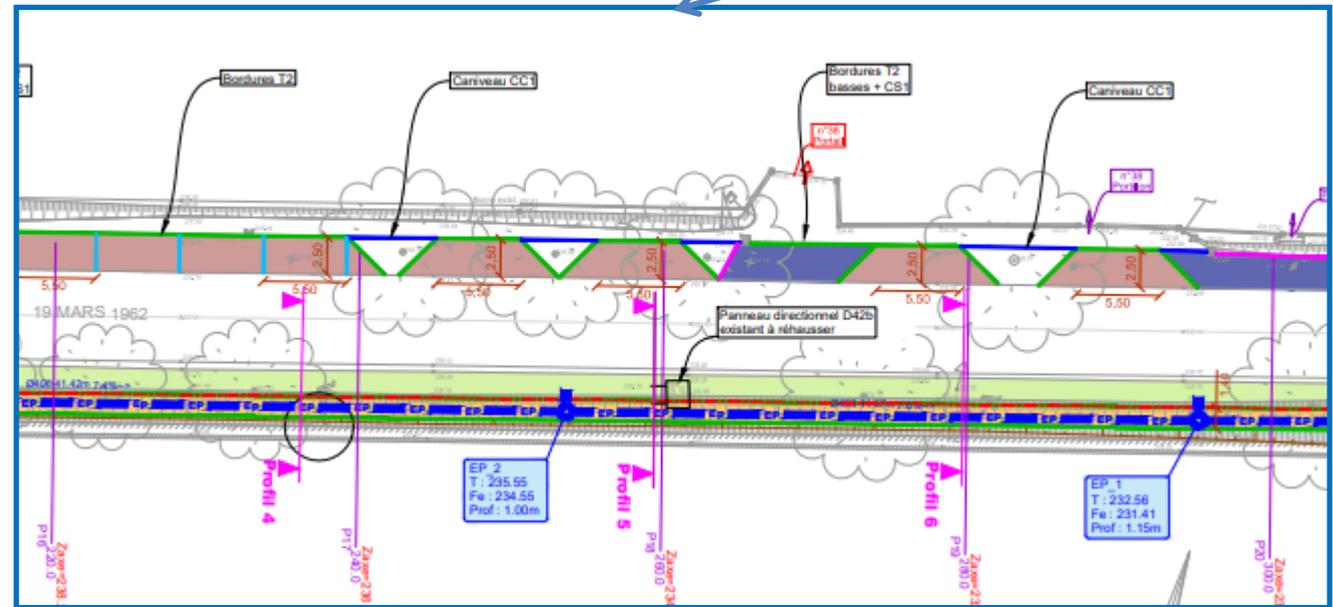
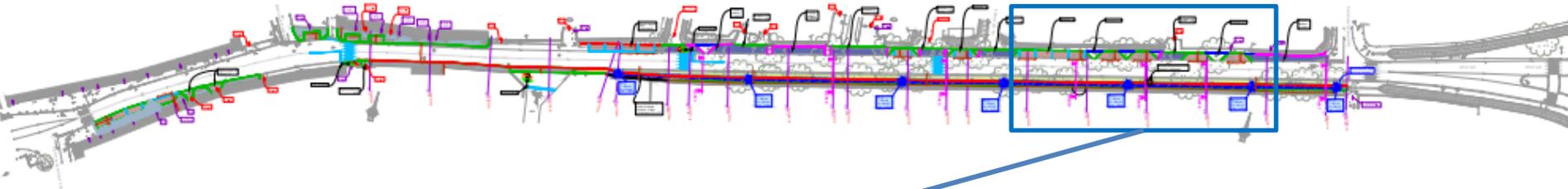
5. Approbation des travaux d'urbanisation de la RD 632 (tranches 1 et 2)

- La **tranche 1**, d'un montant de **147 849 € HT**, comprendrait la création des stationnements, la reprise des enrobés. Les travaux pourraient être entrepris dès la fin de l'année 2022.
- La **tranche 2**, prévue dès 2023, d'un montant de **211 140 € HT**, comprendrait la création du cheminement piétonnier le long des platanes et la reprise du piétonnier le long de la RD.

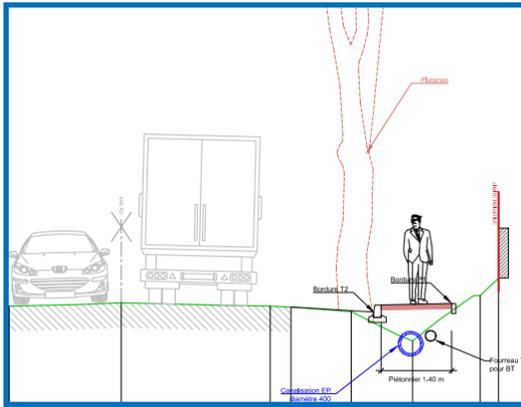
Extrait du
Conseil Municipal
du 14 juin 2022



5. Approbation des travaux d'urbanisation de la RD 632 (tranches 1 et 2)



Extrait du
Conseil Municipal
du 14 juin 2022



5. Approbation des travaux d'urbanisation de la RD 632 (tranches 1 et 2)

Proposition:



APPROUVER le projet tel que présenté,

APPROUVER la réalisation de la tranche 1 pour un montant de 147 849 € HT dès 2022 et la réalisation de la tranche 2 pour un montant de 211 140 € dès 2023,

AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter du Conseil Départemental de la Haute-Garonne le versement des subventions au taux maximum applicable en la matière,

AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec le Conseil Départemental de la Haute-Garonne et toutes les pièces se rapportant à ce dossier.



2. Approbation des travaux d'urbanisation de la RD 632 (tranche 1 et tranche 2) - Annule et remplace,

- Suite à de récentes réunions avec le bureau d'études ATELIER INFRA et avec le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, un **chiffrage affiné du projet** a été communiqué à la commune.
- Cette nouvelle étude permettrait non seulement d'intégrer la phase 1 et la phase 2 telles qu'évoquées précédemment à un coût inférieur à celui qui était initialement projeté mais aussi de **prendre en compte la phase 3** relative aux places de stationnement sur la partie basse de l'avenue du 19 mars 1962.



2. Approbation des travaux d'urbanisation de la RD 632 (tranche 1 et tranche 2) - Annule et remplace,

- La tranche 1, d'un montant de 131 264 € HT contre 147 849 € HT inscrits précédemment, comprendrait la création des stationnements en centre-bourg, la reprise du piétonnier en centre-bourg, la reprise du réseau pluvial, etc.
- Les travaux pourraient être entrepris dès la fin de l'année 2022.
- La tranche 2 et la tranche 3, prévues dès 2023 pour un montant total de 168 690 € HT contre un montant initial de 211 140 € HT pour la seule tranche 2, comprendraient la création du cheminement piétonnier le long des platanes, la reprise du piétonnier le long de la RD et la **création de places de stationnement sur la partie basse de l'avenue.**



2. Approbation des travaux d'urbanisation de la RD 632 (tranche 1 et tranche 2) - Annule et remplace,

Proposition:

APPROUVER le projet tel que présenté ci-dessus,

APPROUVER la réalisation de la tranche 1 pour un montant de 131 264 € HT dès 2022 et la réalisation des tranches 2 et 3 pour un montant de 168 690 € HT dès 2023,

AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter du Conseil Départemental de la Haute-Garonne le versement des subventions au taux maximum applicable en la matière,

AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec le Conseil Départemental de la Haute-Garonne et toutes les pièces se rapportant à ce dossier,

ANNULER ET DE REMPLACER par la présente la délibération 31-2022 du 14 juin 2022 portant sur le même objet.



*Bienvenue
dans votre nouvelle école
et votre nouveau centre de loisirs*

1er septembre
2022



3. Ouverture d'une ligne de trésorerie

- Les entreprises commencent à transmettre les dernières factures relatives à leurs prestations alors même que les **subventions** notifiées à la commune par les différents partenaires ne sont encore que **partiellement versées**.
- Afin de ne pas fragiliser le budget municipal, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'ouvrir une ligne de trésorerie auprès d'un établissement bancaire pour **compenser le décalage des ressources** provoqué par les retards de versement des subventions.
- Monsieur le Maire précise que la ligne de trésorerie, qui est un concours bancaire à court terme, permet de **payer les dépenses de fonctionnement** dans les limites d'un plafond fixé à l'avance. Il s'agit d'une réponse immédiate à un besoin de trésorerie.



3. Ouverture d'une ligne de trésorerie

Après consultation des établissements bancaires, il apparaît que l'offre du Crédit Agricole est la plus intéressante, selon les caractéristiques ci-dessous :



Montant : 190 000 euros

Taux variable : basé sur l'EURIBOR 3 mois moyenné

Marge fixe : 1.80%

Durée : 12 mois

Frais de dossier : 380€.



3. Ouverture d'une ligne de trésorerie

Proposition:

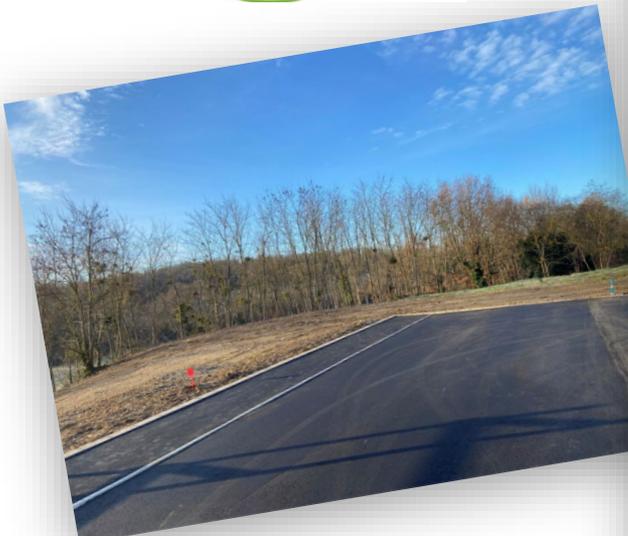
AUTORISER l'ouverture d'une ligne de trésorerie au Crédit Agricole pour un montant maximum de **190 000€ sur 12 mois maximum** selon les caractéristiques susvisées ;

PRENDRE l'engagement pendant toute la durée du prêt de créer et de mettre en recouvrement les contributions directes nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances ;

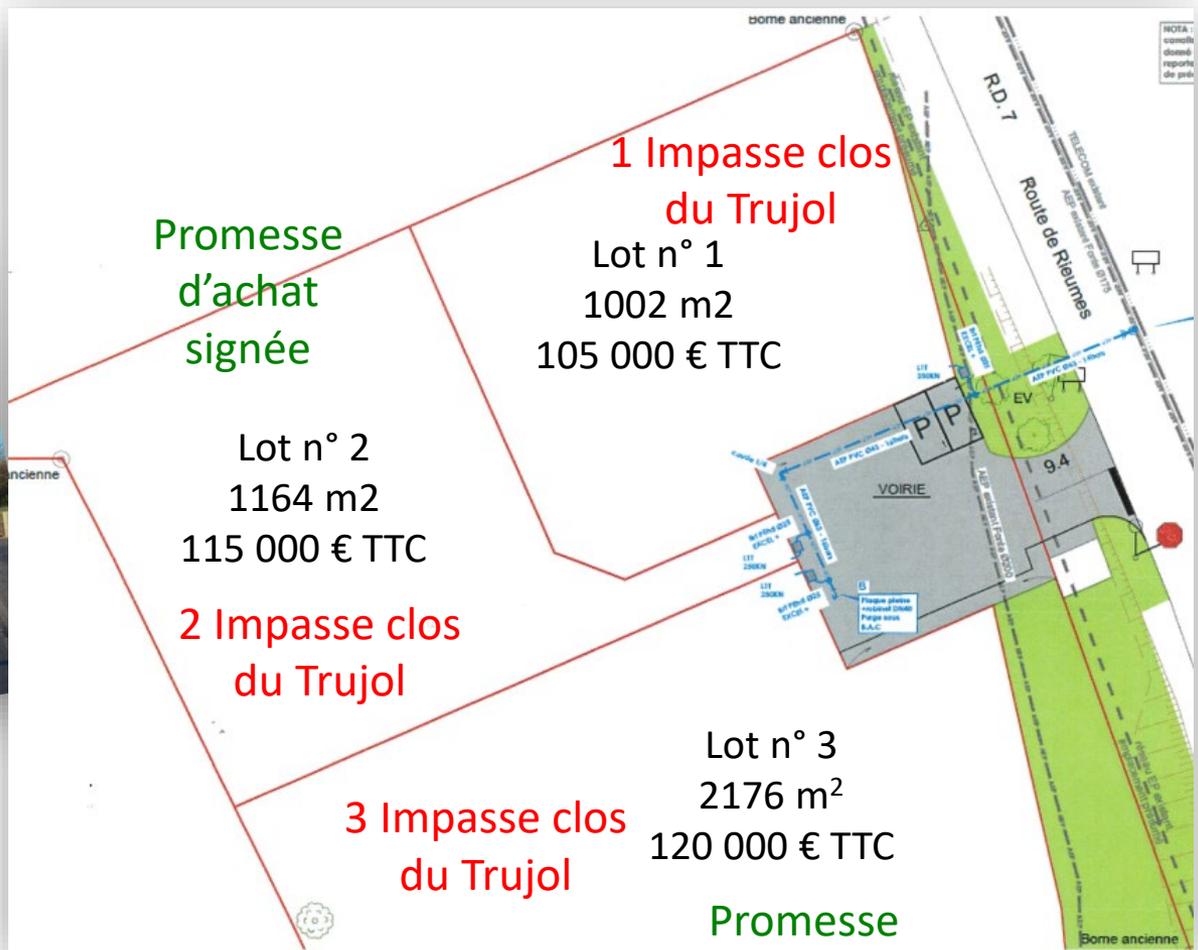
AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.



5. Vente d'un terrain du lotissement du Clos du Trujol : Approbation de la vente et versement des honoraires au mandataire (LOT 2),



3 terrains communaux à vendre



5. Vente d'un terrain du lotissement du Clos du Trujol : Approbation de la vente et versement des honoraires au mandataire (LOT 2),

- Rappel: délibération 54-2021 du 7 décembre 2021 relative à la révision du prix de vente des terrains situés au lotissement du « Clos du Trujol ».
- Le **lot n° 2** d'une contenance de 1 164 m² a fait l'objet le 22 juillet dernier de la signature d'une promesse de vente en l'étude de Maître JULIEN, Notaire à PUJAUDRAN (32) **au prix de 115 000 € TTC.**
- Le prix de vente susmentionnée est cohérent avec l'avis rendu le 27 avril 2022 par le Pôle d'Évaluation Domaniale qui a confirmé l'estimation de la valeur vénale de ce terrain à 110 580 euros avec une marge dite de négociation de 10 %.
- Honoraires du mandataire IAD pour cette opération s'élèvent à **3 250 € TTC.**



5. Vente d'un terrain du lotissement du Clos du Trujol : Approbation de la vente et versement des honoraires au mandataire (LOT 2),

Proposition:

APPROUVER, conformément à l'évaluation faite par le Pôle d'Évaluation Domaniale, la vente du lot n° 2 du lotissement du « Clos du Trujol » au prix de 115 000 € TTC ;

APPROUVER le versement des honoraires s'élevant à 3 250 € TTC à la société IAD ;

AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.



6. Vente d'un terrain au lieu-dit « Le Parayre » : Approbation de la vente et versement des honoraires au mandataire



6. Vente d'un terrain au lieu-dit « Le Parayre » : Approbation de la vente et versement des honoraires au mandataire

- Rappel: délibération 67-2020 du 15 décembre 2020 relative à l'approbation du projet de cession d'un **terrain communal** situé au lieu-dit «Le Parayre » pour un montant de **160 000 €**.
- Un acquéreur potentiel s'est déclaré auprès de la société IAD et s'est dit intéressé pour acheter le bien pour un montant de 160 000 euros.
- Le prix de vente susmentionnée est cohérent avec l'avis rendu le 27 avril 2022 par le Pôle d'Évaluation Domaniale qui a confirmé l'estimation de la valeur vénale de ce terrain à 150 000 euros avec une marge dite de négociation de 10 %.
- **Honoraires** du mandataire IAD pour cette opération s'élèvent à **8 000 € TTC**.



6. Vente d'un terrain au lieu-dit « Le Parayre » : Approbation de la vente et versement des honoraires au mandataire

Proposition:

APPROUVER, conformément à l'évaluation faite par le Pôle d'Évaluation Domaniale, la vente du terrain communal situé au lieu-dit «Le Parayre » au prix de 160 000 € TTC ;

APPROUVER le versement des honoraires s'élevant à 8 000 € TTC à la société IAD ;

AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférent à ce dossier.



Construction du complexe scolaire élémentaire :



13. Attribution et signature des marchés relatifs à la construction du nouveau complexe scolaire élémentaire

LOT	Entreprise	Localisation	Offre HT
01_VRD - Terrassements	CARO TP/Lherm TP/Exedra	31130 QUINT FONSEGRIVES	453 650,37 €
02_Gros Œuvre - Fondations	BOURDARIOS	31083 TOULOUSE	1 829 748,35 €
03_Etanchéité	CDS	31390 CARBONNE	214 900,00 €
04_Menuiseries extérieures - Occultations	SMAP	31100 TOULOUSE	284 000,00 €
05_Metallerie - Serrurerie	SOCO Metal	12200 VILLEFRANCHE DE ROUERGUE	99 862,12 €
06_CVC - Plomberie - Sanitaire	JUSTUMUS	32000 AUCH	381 552,50 €
07_Electricité CFO CFA	DUNAC	31800 LA SALVETAT SAINT GILLES	161 000,00 €
08_Equipements de restauration	JMJ CUISINES	31140 LAUNAGUET	47 227,80 €
09_Cloisons - Doublages - Faux plafonds	MANFRE	31100 TOULOUSE	199 624,19 €
10_Menuiseries intérieures	COUCOUREUX BATIMENT	31240 L'UNION	180 270,54 €
11_Revêtements de sols - Faïence	LACAZE	82000 MONTAUBAN	149 500,00 €
12_Peinture	C&T Decors	82000 MONTAUBAN	37 623,99 €
13_Ascenseurs	ORONA	31670 LABEGE	19 465,00 €
			4 058 424,86 €

Extrait du
Conseil Municipal
du 13 avril 2021

7. Construction du complexe scolaire élémentaire : Déclaration de sous-traitance - Lot 6 CVC - PLOMBERIE - SANITAIRES : Modification du montant sous-traité (THERMILEC pour GTC)

- Par courrier en date du 9 juin 2022, l'entreprise JUSTUMUS a informé la commune de travaux GTC supplémentaires confiés à l'entreprise THERMILEC.
- L'entreprise JUSTUMUS propose donc d'**augmenter le montant de la sous-traitance** déjà consentie pour le porter à **17 355,22 € HT/TTC** (autoliquidation de TVA) avec paiement direct au sous-traitant.
- Considérant que ces déclarations de sous-traitance **ne modifient ni l'économie générale du marché, ni le montant HT du lot susvisé** et que l'entreprise JUSTUMUS reste seule responsable de l'ensemble des prestations exécutées au titre du marché par elle-même et par ses sous-traitants



7. Construction du complexe scolaire élémentaire : Déclaration de sous-traitance - Lot 6 CVC - PLOMBERIE - SANITAIRES : Modification du montant sous-traité (THERMILEC pour GTC)

Proposition:

ACCEPTER la déclaration modificative de sous-traitance de l'entreprise JUSTUMUS pour la réalisation des travaux de régulation de la Gestion Technique Centralisée (GTC) par la société THERMILEC, domiciliée 44 rue Bayard à TOULOUSE (31000) ;

PORTER le montant maximum HT/TTC de sous-traitance à **17 355,22 €** (autoliquidation de TVA) avec paiement direct au sous-traitant

AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.



8. Construction du complexe scolaire élémentaire : Déclaration de sous-traitance - Lot 2 GROS-ŒUVRE - FONDATIONS (LORENZI peintures façades extérieures)

- Par demande écrite reçue en mairie le 15 juin 2022, l'entreprise BOURDARIOS fait part à la commune de son intention de **sous-traiter les travaux de peinture extérieure** à la SAS LORENZI, domiciliée 2 avenue Gutenberg à PORTET SUR GARONNE (31120) pour un montant maximum HT/TTC de **33 125 €** (autoliquidation de TVA) avec paiement direct au sous-traitant.
- Considérant que cette déclaration de sous-traitance **ne modifie ni l'économie générale du marché, ni le montant HT du lot susvisé** et que l'entreprise BOURDARIOS reste seule responsable de l'ensemble des prestations exécutées au titre du marché par elle-même et par ses sous-traitants.



8. Construction du complexe scolaire élémentaire : Déclaration de sous-traitance - Lot 2 GROS-ŒUVRE - FONDATIONS (LORENZI peintures façades extérieures)

Proposition:

ACCEPTER la déclaration de sous-traitance de l'entreprise BOURDARIOS pour la réalisation des travaux de peinture extérieure par la SAS LORENZI, domiciliée 2 avenue Gutenberg à PORTET SUR GARONNE (31120) pour un montant maximum HT/TTC de **33 125 €** (autoliquidation de TVA) avec paiement direct au sous-traitant.

AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.



9. Construction du complexe scolaire élémentaire : Déclaration de sous-traitance - Lot 6 CVC - PLOMBERIE - SANITAIRES (PINHEIRO pour calorifuge chaufferie)

- Par demande écrite reçue en mairie le 19 juillet 2022, l'entreprise JUSTUMUS fait part à la commune de son intention de **sous-traiter les travaux de traitement calorifuge de la chaufferie** à la SAS PINHEIRO TOULOUSE, domiciliée 6 rue du Midi à FROUZINS (31270) pour un montant maximum HT/TTC de **2 700 €** (autoliquidation de TVA) avec paiement direct au sous-traitant.
- Considérant que cette déclaration de sous-traitance **ne modifie ni l'économie générale du marché, ni le montant HT du lot susvisé** et que l'entreprise JUSTUMUS reste seule responsable de l'ensemble des prestations exécutées au titre du marché par elle-même et par ses sous-traitants, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur cette déclaration.



9. Construction du complexe scolaire élémentaire : Déclaration de sous-traitance - Lot 6 CVC - PLOMBERIE - SANITAIRES (PINHERO pour calorifuge chaufferie)

Proposition:

ACCEPTER la déclaration de sous-traitance de l'entreprise JUSTUMUS pour la réalisation des travaux de traitement calorifuge de la chaufferie par la SAS PINHEIRO TOULOUSE, domiciliée 6 rue du Midi à FROUZINS (31270) pour un montant maximum HT/TTC de **2 700 €** (autoliquidation de TVA) avec paiement direct au sous-traitant.

AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.



17. Création de deux emplois à temps non complet (30 h) relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux

- La mise en service du nouveau complexe scolaire élémentaire va nécessiter l'embauche d'un agent d'entretien et de restauration supplémentaire pour faire face à l'**accroissement des tâches**.
- Un agent titulaire de ce même service vient d'informer la commune de sa **mutation dans une autre collectivité** et qu'il convient donc de le remplacer.
- Ces mouvements de personnel nécessitent de **créer deux postes** d'agents technique à temps non complet (30 h) relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux de catégorie C.

Extrait du
Conseil Municipal
du 14 juin 2022



17. Création de deux emplois à temps non complet (30 h) relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux

Extrait du
Conseil Municipal
du 14 juin 2022

Proposition:

AUTORISER la création de deux emplois d'Adjoints techniques ou d'Adjoints techniques de 2ème classe ou d'Adjoints techniques de 1ère classe à temps non complets (30 h) relevant du cadre d'emploi des Adjoints techniques,

SUPPRIMER les postes en surnombre, dès lors que les recrutements seront intervenus et que l'agent sur le départ aura quitté la collectivité,

INSCRIRE les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois au budget de la collectivité.



10. Suppression d'un emploi à temps non complet (30 h) relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux et création d'un emploi à temps complet relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux

- Rappel: délibération 43-2022 du 14 juin 2022 portant création de deux emplois à temps non complets (30 h) relevant du cadre d'emploi des Adjoints techniques.
- Un agent administratif municipal à temps complet a fait part de son intérêt pour un de ces postes et a fait parvenir sa candidature en vue d'une intégration directe sur ce nouvel emploi.
- Afin de satisfaire à cette demande Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée de fermer un des deux postes ouverts le 14 juin dernier et de créer un emploi d'Adjoint technique Principal de 1ère classe à temps complet relevant du cadre d'emploi des Adjoints techniques.



10. Suppression d'un emploi à temps non complet (30 h) relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux et création d'un emploi à temps complet relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux

Proposition:

AUTORISER la création d'un emploi d'Adjoint technique Principal de 1^{ère} classe à temps complet relevant du cadre d'emploi des Adjoints techniques,

POURVOIR cet emploi par voie d'intégration directe d'un Adjoint administratif Principal de 1^{ère} classe titulaire à temps complet

SUPPRIMER un poste à temps non complet relevant du cadre d'emploi des Adjoints techniques créé par délibération 43-2022 en date du 14 juin 2022,

DONNER tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer démarches relatives au pourvoi du poste nouvellement créé,

INSCRIRE les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi au budget de la collectivité.



19 . Mise à jour du tableau des effectifs

CADRE D'EMPLOI, GRADE DES AGENTS	FONCTIONS	EMPLOIS POURVUS	EMPLOIS CREES	EMPLOIS VACANTS	DUREE HEBDO	ETP
FILIERE ADMINISTRATIVE						
* Attachés Territoriaux (Cat A)	Directrice Générale des Services	1	1	0	35h	1
* Rédacteurs (Cat B)	Directeur des Services	1	1	0	35h	1
* Adjoint Administratifs Territoriaux (Cat C)	Accueil et Etat Civil	1	1	0	35h	1
	Urbanisme / Elections	1	2	1	35h	1
	Ressources Humaines	1	2	1	35h	1
	Comptabilité	1	1	0	35h	1
	Marchés Publics/Cimetière	1	1	0	30h	0,86
TOTAL FILIERE		7	9	2		6,86
FILIERE TECHNIQUE						
* Techniciens (Cat B)	Responsable des Services Techniques	1	1	0	35h	1
Sous Total		1	1	0		1
* Agent de Maîtrise (Cat C)	Agent d'entretien polyvalent	1	1	0	35h	1
	Responsable service Restauration scolaire - Ecoles	1	1	0	30h	0,86
	Responsable Restauration-Entretien	0	1	1	35h	0
Sous Total		2	3	1		1,86
* Adjoints Techniques Territoriaux (Cat C)	Agent d'entretien polyvalent	3	4	1	35h	3
	Agent d'entretien Restauration scolaire	4	6	2	30h	3,44
Sous Total		7	10	3		6,44
TOTAL FILIERE		10	14	4		9,3
FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE						
* Agent Territorial Spécialisé (Cat C)	ATSEM	3	4	1	30h	2,58
TOTAL FILIERE		3	4	1		2,58
FILIERE ANIMATION						
* Adjoint Territorial d'Animation (Cat C)	Ludothécaire / Bibliothèque	1	1	0	28h	0,8
TOTAL FILIERE		1	1	0		0,8
TOTAL TOUTES FILIERES		21	28	7		19,54

Extrait du
Conseil Municipal
du 14 juin 2022



11. Mise à jour du tableau des effectifs

CADRE D'EMPLOI, GRADE DES AGENTS	FONCTIONS	EMPLOIS POURVUS	EMPLOIS CREEES	EMPLOIS VACANTS	DUREE HEBDO	ETP
FILIERE ADMINISTRATIVE						
* Attachés Territoriaux (Cat A)	Directrice Générale des Services	1	1	0	35h	1
* Rédacteurs (Cat B)	Directeur des Services	1	1	0	35h	1
* Adjoint Administratifs Territoriaux (Cat C)	Accueil et Etat Civil	1	1	0	35h	1
	Urbanisme / Elections	1	2	1	35h	1
	Ressources Humaines	1	2	1	35h	1
	Comptabilité	1	1	0	35h	1
	Marchés Publics/Cimetière	1	1	0	30h	0,86
TOTAL FILIERE		7	9	2		6,86
FILIERE TECHNIQUE						
* Techniciens (Cat B)	Responsable des Services Techniques	1	1	0	35h	1
Sous Total		1	1	0		1
* Agent de Maîtrise (Cat C)	Agent d'entretien polyvalent	1	1	0	35h	1
	Responsable service Restauration scolaire - Ecoles	1	1	0	30h	0,86
	Responsable Restauration-Entretien	1	1	0	35h	1
Sous Total		3	3	0		2,86
* Adjoints Techniques Territoriaux (Cat C)	Agent d'entretien polyvalent	3	4	1	35h	3
	Agent d'entretien Restauration scolaire	0	1	1	35h	0
	Agent d'entretien Restauration scolaire	4	5	1	30h	3,44
Sous Total		7	10	3		6,44
TOTAL FILIERE		11	14	3		10,3
FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE						
* Agent Territorial Spécialisé (Cat C)	ATSEM	3	4	1	30h	2,58
TOTAL FILIERE		3	4	1		2,58
FILIERE ANIMATION						
* Adjoint Territorial d'Animation (Cat C)	Ludothécaire / Bibliothèque	1	1	0	28h	0,8
TOTAL FILIERE		1	1	0		0,8
TOTAL TOUTES FILIERES		22	28	6		20,54



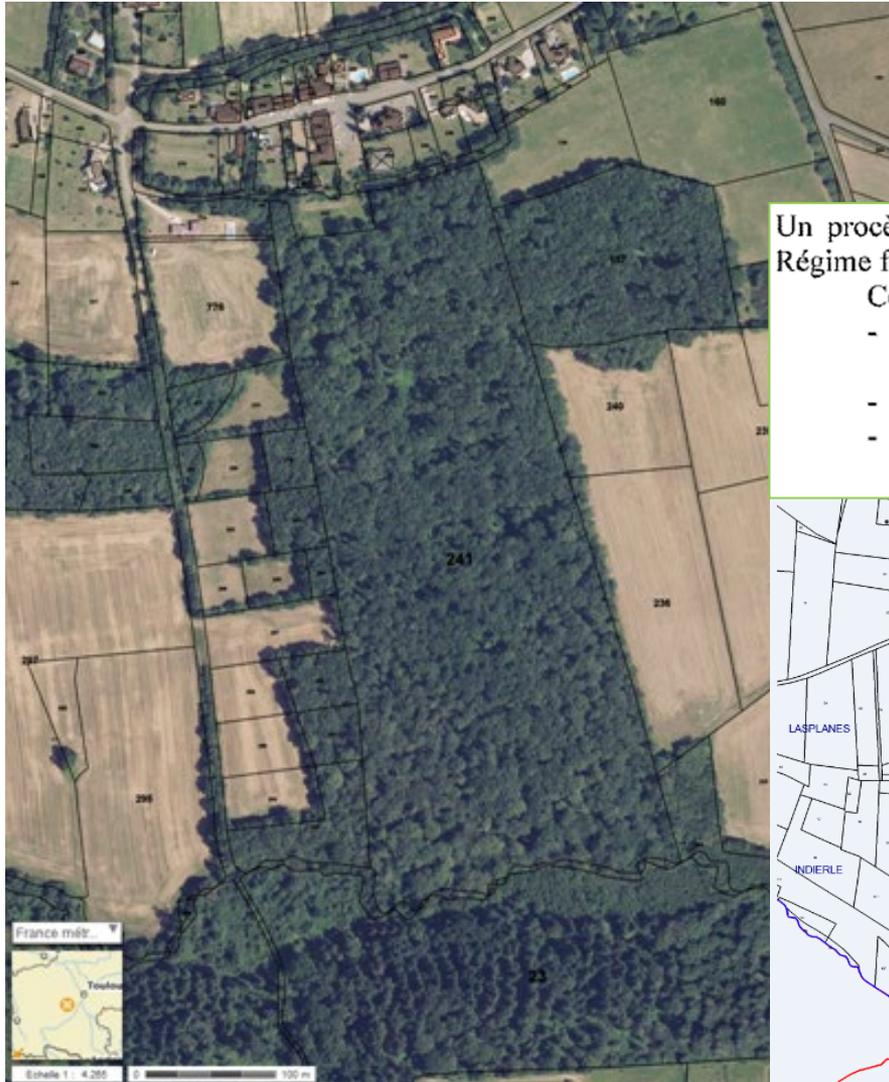
11. Mise à jour du tableau des effectifs

Proposition:

APPROUVER le tableau des effectifs de la collectivité mis à jour le 20 septembre 2022 tel que présenté.



12. Forêts communales relevant du régime forestier : Approbation de l'état d'assiette 2023

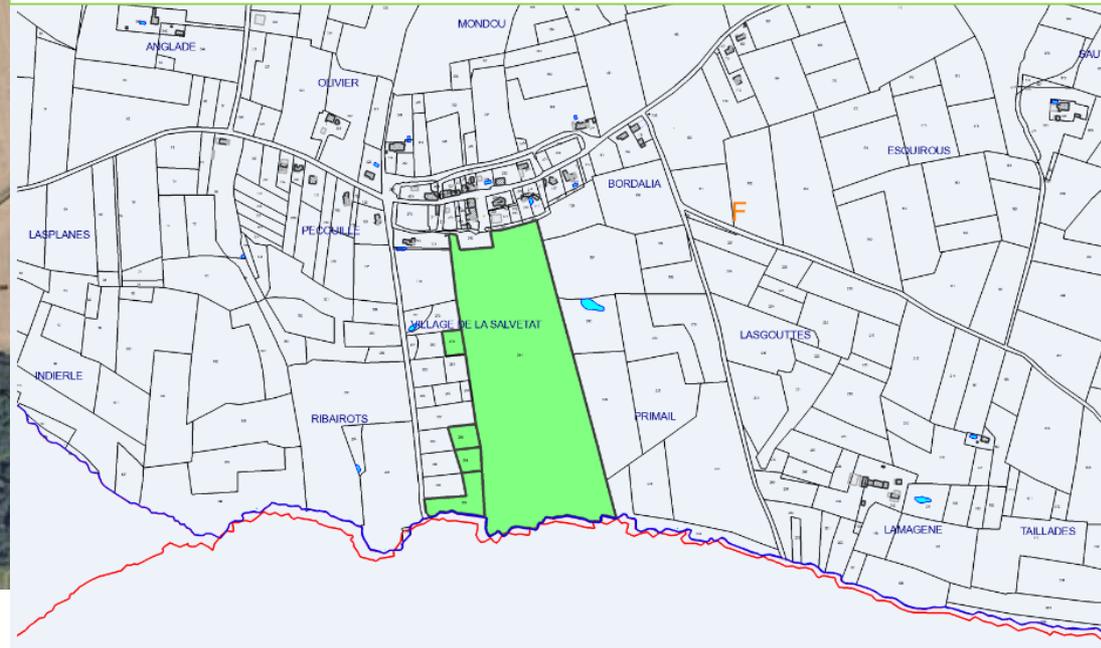


Extrait ONF Aménagement forestier 2006 2025

Un procès-verbal d'aménagement a été établi en 1948, peu après l'application du Régime forestier à cette forêt.

Cet aménagement partage la forêt en 2 parcelles :

- Parcelle 1 de 5 ha au nord, réservée au chauffage des écoles : Coupes ordinaires de taillis-sous-futaie à la rotation de 30 ans (0,15 ha par an).
- Le vide de 0,50 ha (?) devait être reboisé en Chêne Rouge d'Amérique.
- Parcelle 2 de 6,31 ha au sud : coupes spéciales de taillis-sous-futaie, sur proposition lorsque le taillis atteint 30 ans.



12. Forêts communales relevant du régime forestier : Approbation de l'état d'assiette 2023

Parcelle	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m ³)	Surface (ha)	Régulée/ Non Régulée	Année prévue dans l'aménagement	Année proposée par l'ONF	Année décidée par le propriétaire	Destination			Mode de commercialisation des bois prévisionnel*	
								Délivrance	Vente	Mixte	Bois sur pied	Bois façonnés
2_a	RE	70	1,00	NON	2017	2023	2023	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Proposition:

APPROUVER l'Etat d'Assiette de l'année 2023 des coupes de régénération pour ensemencement telles que présentées ci-dessus

DEMANDER à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2023 à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette telles que présentées ci-dessus,

PRECISER, pour ces coupes, que le conseil municipal autorise l'ONF à réaliser les contrats de vente pour l'année 2023, dans le respect des clauses générales de ventes de bois aux particuliers de l'ONF.

DONNER tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente,

PRECISER que Monsieur le Maire ou son représentant assistera au martelage de la parcelle n° 2a.



Présentation du rapport d'activité 2021 de la Communauté de Communes Cœur de Garonne



<https://www.cc-coeurdegaronne.fr/rapport-dactivite/>

Présentation du rapport d'activité 2021 de la Communauté de Communes Cœur de Garonne



Présentation du rapport d'activité 2021 de la Communauté de Communes Cœur de Garonne



FINANCES

39,2 M€ budget global
295 000€ de fonds de concours attribués à **27** communes



PETITE ENFANCE

308 enfants accueillis en crèche
331 ateliers organisés par les relais assistants maternels



PORTAGE DE REPAS

44 885 repas servis
143 bénéficiaires



PRÉVENTION SENIORS

204 participants seniors
64 marcheurs



FRANCE SERVICES

4 368 demandes
3 037 visites ou contacts



CULTURE

54 heures d'action d'éducation artistique et culturelle
69 500 € versés aux associations culturelles



GESTION DES DÉCHETS

227 000 km parcourus par les camions de collecte
21 207 tonnes de déchets collectées



ENFANCE JEUNESSE

2 920 enfants accueillis en ALAE et ALSH
126 accompagnements à la scolarité (CLAS)



AIDE A DOMICILE

148 bénéficiaires par mois
36 761 heures d'intervention



ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

863 rendez-vous
297 personnes aidées



EQUIPEMENTS SPORTIFS

600 T de pelouse tondues
24 T d'engrais



TOURISME

4 nouveaux sentiers de randonnée
4 476 personnes renseignées



MOBILITÉ/ HABITAT

16 181 km parcourus par le transport à la demande
3 communes dans le dispositif petites villes de demain



VOIRIE

840 000 € travaux d'entretien (fauchage, curage, nids de poule...)
3 100 000 € investis dans des travaux d'amélioration



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

31 700 € versés aux acteurs du développement économique
6 264 m² vendus en zone d'activité



Présentation du rapport d'activité ordures ménagères 2021 de la Communauté de Communes Cœur de Garonne

6.1.1 Site Internet

Différentes pages abordent la gestion des déchets sur le site internet de la communauté de commune. Ces pages regroupent des informations pratiques (calendriers de collectes, déchets acceptés en déchèteries, ...), mais aussi des chiffres et conseils pour bien gérer ses déchets. (Figure 20).



Figure 20 : Exemples de pages consultables sur le site internet de Cœur de Garonne



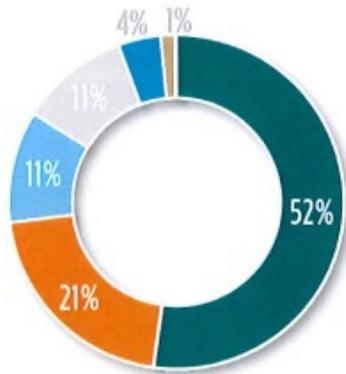
Rapport Annuel sur le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Année 2021



Présentation du rapport d'activité 2021 du Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne

LES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT DU SDEHG EN 2021



● Éclairage public (26,05 M€)	● Télécommunications (2,05 M€)
● Renforcement du réseau (10,36 M€)	● Raccordement des équipements communaux (0,71 M€)
● Effacement du réseau (5,38 M€)	● Borne de recharge pour véhicules électriques (6 500 €)
● Raccordement des usagers (5,27 M€)	
TOTAL 49,8 M€	

L'application mobile de déclaration des pannes d'éclairage public

L'application mobile "SDEHG Éclairage public" est disponible en téléchargement gratuit sur Google Play et App Store.

Elle permet à toute personne de déclarer une panne sur le réseau d'éclairage public.



https://www.sdehg.fr/wp-content/uploads/Rapports_activite/rapport-activite-2021.pdf



Révision du PLU : Présentation des étapes à venir

Rappel: Enquête publique clôturée le 25/07/2022 à 17 heures

Tableau de bord de votre enquête

Accueil > Ta

Registre n°941 - Enquête publique - Révision générale du PLU et révision du zonage d'assainissement de la commune de Sainte-Foy-de-Peyrolieres - Formulaire clos - Etat : PRODUCTION
du 20/06/2022 09:00:00 au 25/07/2022 16:59:59 (données générées le 19/09/2022 à 17:10:31)

Remise du rapport et des conclusions par Mme La Commissaire Enquêtrice (45 jours)

Envoi du rapport et des conclusions au Tribunal Administratif de Toulouse
Demande éventuelle de compléments (15 jours minimum)

→ 20 septembre

Mise en ligne du rapport et des conclusions de l'enquête publique
sur site internet et mise à disposition en mairie

Commune

Analyse des avis PPA

Avis et conclusions Commissaire Enquêteur

Avis habitants émis lors de l'enquête publique



Révision du PLU : Présentation des étapes à venir

Commune

Arbitrage et modification du dossier arrêté en vue de l'approbation

Seules les 3 sources listées précédemment peuvent justifier des modifications sur le dossier PLU

Approbation en conseil municipal

Transmission à la sous-Préfecture

Mesures de publicité

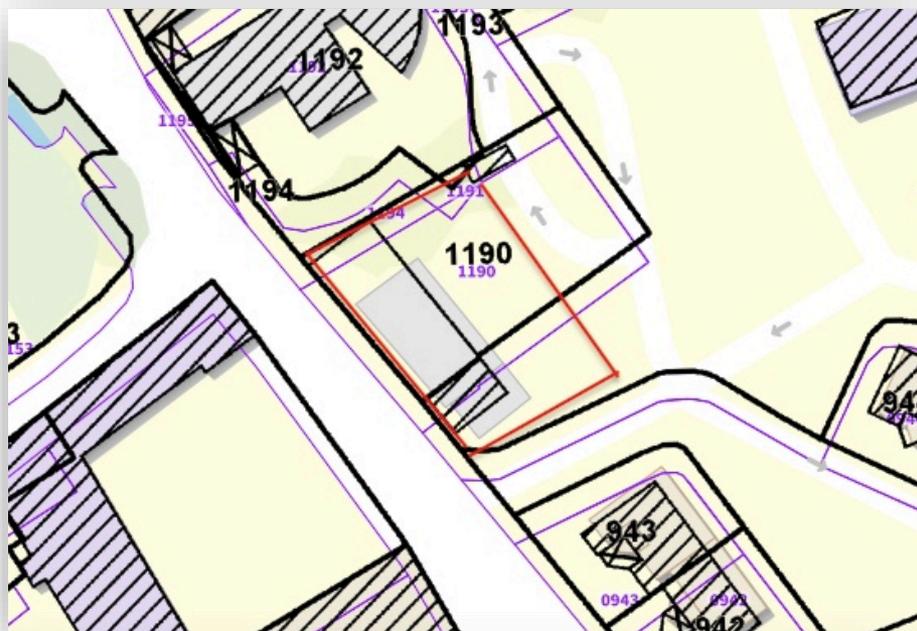
Publication sur géoportail de l'urbanisme

PLU exécutoire dès que le dernier des 3 points est réalisé



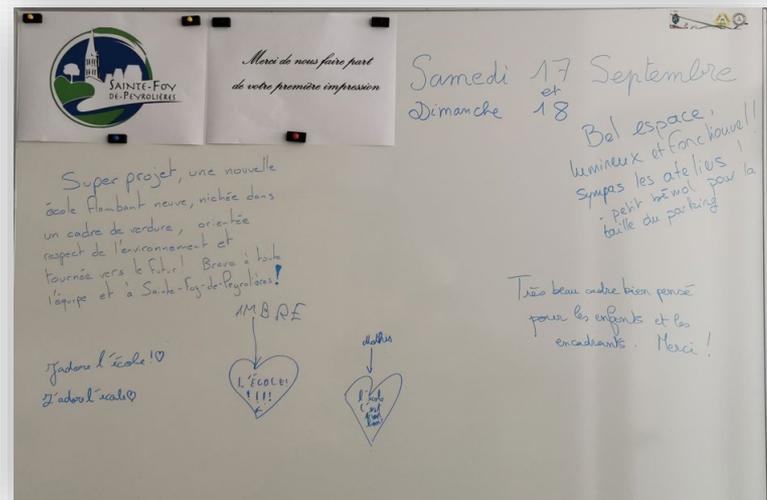
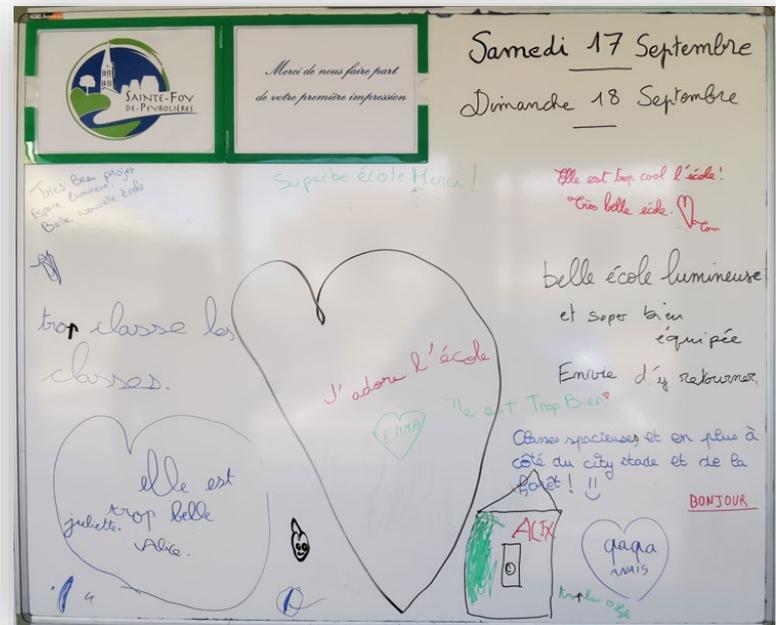
Aménagement du centre bourg : anciens locaux du service technique

- Possibilité de détacher environ 500/600 m² des parcelles 1190, 1191 et 1194
- Évaluation faite par les Domaines sur terrain nu,
- Vente pour projet commercial, ou mixte (commerces/logements),
- Bornage à venir.



1° weed-end portes ouvertes Complexe scolaire

- Un retour en chiffre et en commentaires.
- Une belle initiative, une grande réussite et une ambiance très détendue. Les enfants sont les meilleurs ambassadeurs de leur nouveau complexe. Les parents, familles et autres visiteurs tous enchantés !
- Samedi : 69 personnes
- Dimanche : 86 personnes



Prochain conseil



Mardi 15 Novembre 2022



Prochaines réunions

- **Prochains bureaux:**
 - ✓ 6 octobre 2022
 - ✓ 10 novembre 2022
 - ✓ 1° décembre 2022

- **Prochains conseils communautaires:**
 - ✓ 22 septembre 2022 Rieumes
 - ✓ 20 octobre 2022 Le Fousseret
 - ✓ 24 novembre 2022 Cazères
 - ✓ 15 décembre 2022 Rieumes



Ensemble, nettoyons la nature !



rejoins la commune
de ton choix !

**Dimanche 25 septembre
à 9H30
au château d'eau**

samedi 24 septembre

BOUSSENS, à 9h devant la mairie

MARTRES-TOLOSANE, à 15h boulevard de la Magdeleine

dimanche 25 septembre

BÉRAT, à 9h30 place la mairie

CASTELNAU-PICAMPEAU, à 9h devant la mairie

CAZÈRES, à 9h30 devant la mairie

LE FOUSSERET, à 9h sur le parking du gymnase

LHERM, à 9h devant l'église

MONTOUSSIN, à 8h30 à la salle des fêtes

POUCHARRAMET, à 9h place commanderie

RIEUMES, à 9h salle Hélia T'Hézan

SAINT-ÉLIX-LE-CHÂTEAU, à 9h30 au foyer rural

SAINTE-FOY-DE-PEYROLIÈRES, à 9h30 au château-d'eau

dimanche 2 octobre

SANA, à 9h devant la mairie

samedi 15 octobre

MAURAN, à 14h devant la mairie

